

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2019/115

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 68

Votants : 71

POUR : 71(100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11 ;

Considérant la forte hausse du chiffre d'affaires du Parc Argonne Découverte ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative Parc Argonne Découverte en ajoutant 20 000 € sur le chapitre des charges à caractère général ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 09/12/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la décision modificative du budget Parc Argonne Découverte suivante :

.../...

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, 60623, Alimentations : + 15 000 €

Chapitre 011, 6068, autres matières et fournitures : + 5 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70, 7062, redevances et droits des services à caractère culturel : +20 000 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Par délégation,

Le 1^{er} Vice-Président,

Yann DUGARD

